

DOSSIER

PLOMB

SOMMAIRE DU DOSSIER

- ▶ Prévenir les expositions professionnelles au plomb



© P. Delapierre / INRS

Accueil > Risques > Plomb

Prévenir les expositions professionnelles au plomb

Les principaux secteurs d'activité exposés au plomb sont le bâtiment, l'industrie et l'artisanat. Or, une exposition régulière au plomb peut entraîner des conséquences graves pour la santé. Le plomb et ses composés sont classés d'autre part comme toxiques pour la reproduction. Les mesures de prévention à mettre en œuvre ont pour objectif de réduire l'exposition au plomb des travailleurs au niveau le plus bas techniquement possible.

Ce qu'il faut retenir

Le plomb est un métal utilisé depuis l'Antiquité dans de nombreuses applications. Très résistant à la corrosion, il a notamment longtemps servi à la fabrication de conduites d'eau et comme pigment de peintures (céruse) malgré sa toxicité. En effet, l'exposition régulière au plomb peut entraîner de nombreux problèmes de santé regroupés sous le terme de « saturnisme » et pouvant devenir très graves.

Les principaux secteurs d'activité exposés au plomb sont le **bâtiment, l'industrie et l'artisanat**. Plus de 110 000 salariés seraient exposés au plomb en France (selon l'enquête SUMER de 2010).

L'exposition au plomb est soumise à une réglementation très stricte, qui protège les travailleurs et leurs familles. Les composés du plomb sont en effet classés au niveau européen comme toxiques pour la reproduction.

Les mesures de prévention s'appuient sur les principes généraux de prévention et doivent respecter les dispositions particulières aux **agents chimiques CMR¹**. Leur objectif est de réduire l'exposition des travailleurs au niveau le plus bas techniquement possible.

¹ <http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques.html>

PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ EXPOSÉS AU PLOMB

Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> ■ intervention sur des peintures et des canalisations dans des bâtiments anciens (enlèvement, réfection...), ■ découpe ou sablage de structures métalliques recouvertes de peinture anticorrosion, ■ travaux de couverture (soudure au plomb, utilisation de feuille de plomb...)
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> ■ fabrication et recyclage de batteries, ■ fabrication de céramique (carreaux...), ■ métallurgie, en particulier les fonderies d'alliages de cuivre, ■ recyclage de produits électroniques, ■ fabrication de peintures, ■ plasturgie, ■ fabrication de verres spéciaux et de cristal, ■ réparation de radiateurs d'engins et de poids lourds
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> ■ fabrication et réfection de vitraux, ■ poterie, ■ fonderie d'art, ■ joaillerie
Autres	stands de tir



© Serge Morillon

Mesure de la teneur en plomb sur un mur avant passage du décapeur



© Grégoire Maisonneuve

Big bags de gravats pollués sur un chantier de chantier de déplombage, avec un étiquetage spécifique



© Gael Kerbaal

Peinture au plomb sur un vitrail dans un atelier de création et restauration de vitraux



© Gael Kerbaal

Séparation des joints de plomb d'un ancien vitrail au dessus d'un tiroir pour ramasser les déchets et ensuite passer l'aspirateur plus facilement, chez un restaurateur de vitraux



© Patrick Delapierre

Récupération de batteries au plomb dans la déconstruction automobile



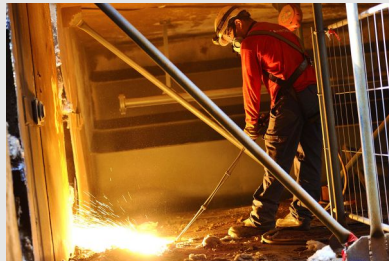
© Gael Kerbaal

Risque d'exposition au plomb dans le recyclage d'équipements électroménagers



© Patrick Delapierre

Coulée de plomb en fusion dans une fabrique de plombs de pêche, avec un creuset équipé d'un anneau aspirant permettant un captage à la source



Déconstruction par oxycoupage d'une structure métallique revêtue de peintures au plomb

L'opérateur est équipé d'un masque de protection respiratoire muni de cartouches filtrantes

Effets sur la santé d'une exposition au plomb

Le plomb peut pénétrer dans l'organisme par le **nez** (poussières, fumées) ou la **bouche** (mains sales, aliments souillés). En revanche, il ne passe pas à travers la peau. Il provoque des **maladies graves** en s'accumulant dans l'organisme, en particulier dans les os, où il peut rester plusieurs dizaines d'années. Il s'élimine très lentement.

Les effets du plomb sont :

- au niveau du **système nerveux** : troubles de l'humeur et de la mémoire, détérioration des capacités intellectuelles, atteinte des nerfs moteurs périphériques ;
- au niveau des **reins** : perturbation des fonctions d'élimination, insuffisance rénale chronique ;
- au niveau du **sang** : diminution du nombre de globules rouges (anémie) ;
- au niveau du **système digestif** : coliques de plomb (douleurs abdominales) ;
- autres : hépatiques, endocriniens...

Le plomb peut également être responsable d'anomalies au niveau de la **reproduction** :

- chez la femme : effets sur la **grossesse** (avortement, accouchement prématuré...)
- chez l'homme : altération de la production des spermatozoïdes.

Les enfants sont particulièrement sensibles à l'intoxication par le plomb, qui peut se traduire par des effets sur le système nerveux central, d'autant plus importants que le sujet est jeune, avec des signes cliniques pouvant être graves (coma convulsif, troubles du comportement, retard mental...).

Une mère ayant une forte quantité de plomb dans son organisme va en transmettre à son enfant durant la **grossesse** puis par le biais de l'**allaitement**, ce qui peut entraîner un retard du développement psychomoteur et mental de l'enfant.

Le **potentiel cancérigène** du plomb est source de débats. Les rares études de cas sont insuffisantes pour emporter la conviction d'un rôle causal direct du plomb dans la genèse de certains cancers chez l'homme.

Démarche de prévention

La démarche de prévention contre l'exposition au plomb se résume en 4 points :

- remplacer les produits contenant du plomb par des produits moins toxiques,
- mettre en évidence et caractériser l'exposition,
- empêcher l'inhalation de plomb (aérosols et poussières),
- empêcher l'ingestion de plomb (mains, eau ou nourriture souillées).

Du point de vue technique, les principales mesures de prévention consistent à :

- Utiliser des procédés limitant les émissions de fumées et poussières ou réaliser les opérations en enceinte fermée ou capter les émissions au plus près de leur source. Ces dispositifs ont pour rôle d'une part d'éviter l'inhalation des poussières et fumées par les salariés et d'autre part d'éviter la pollution de l'atelier limitant ainsi les risques de contaminations par l'intermédiaire des mains ou des vêtements souillés.
- Maintenir les locaux de travail dans un bon état de propreté.
- Respecter des **règles d'hygiène** strictes.

Salariés exposés au plomb : règles d'hygiène à respecter

- Interdiction de boire, manger, fumer sur les lieux de travail
- Lavage des mains et du visage avant les repas
- Douche après le travail (des douches doivent être à la disposition des salariés par l'employeur)
- Changement des vêtements après le travail

Lorsque les mesures de prévention collective ne permettent pas de supprimer l'exposition au plomb, des appareils de protection respiratoire peuvent être utilisés pour se protéger des aérosols et des poussières. Les **appareils filtrants** doivent être équipés de filtres de type P3.

Dans le cas du bâtiment, toute intervention sur des peintures contenant du plomb (ou dans lesquelles on peut soupçonner la présence de plomb) nécessite des mesures de prévention spécifiques adaptées au niveau de risque. Cela peut aller de mesures très simples pour des interventions limitées (comme le perçage de trous pour le passage de câbles ou de tuyaux) jusqu'à des mesures lourdes pour des chantiers d'enlèvement de peintures.

Consignes à suivre pour toute intervention sur des peintures au plomb

- Utiliser des techniques produisant aussi peu de poussières que possible (pour le nettoyage, proscrire balais et aspirateurs ménagers)
- Aspirer systématiquement les poussières avec un aspirateur équipé de filtres à très haute efficacité (pour les petites quantités de poussière, préférer un nettoyage à l'humide)
- Porter des équipements de protection (vêtements, gants, appareil de protection respiratoire)
- Ne pas boire, fumer, manger, mâcher du chewing-gum sur les lieux de travail
- Se laver le visage et surtout les mains avant les pauses et se doucher en fin de poste

Réglementation

Les composés du plomb étant classés comme **toxiques pour la reproduction**² (en catégorie 1 A selon le règlement CLP), des **mesures de prévention particulières** et un **suivi médical renforcé** spécifiques aux **agents chimiques CMR**³ sont applicables aux travailleurs exposés.

² <http://www.inrs.fr/risques/reproduction.html>

³ <http://www.inrs.fr/risques/cmr-agents-chimiques.html>

Contrôle de l'exposition

Le Code du travail fixe pour le plomb et ses composés une **valeur limite d'exposition professionnelle** (VLEP) réglementaire **contraignante** de 0,1 mg/m³, à ne pas dépasser en moyenne sur 8 heures dans l'atmosphère des lieux de travail (article R. 4412-149). Le respect de cette valeur limite d'exposition professionnelle doit être considéré comme un objectif minimal de prévention. L'exposition des travailleurs doit être réduite au niveau le plus bas techniquement possible.

Les **valeurs limites biologiques** (VLB) **réglementaires contraignantes** à ne pas dépasser sont fixées à 400 µg de plomb par litre de sang pour les hommes et à 300 µg/l de sang pour les femmes (article R. 4412-152).

Le contrôle du respect des valeurs limites réglementaires (VLEP et VLB) du plomb doit être réalisé par des **laboratoires accrédités** (selon les modalités prévues par 2 arrêtés du 15 décembre 2009).

Mesures d'hygiène

(articles R. 4412-156 à R. 4412-159 du Code du travail)

Les salariés doivent avoir à leur disposition et utiliser des **vestiaires** différents pour les vêtements de travail et pour les vêtements de ville, ceux-ci doivent être séparés par des douches.

L'employeur veille à ce que les travailleurs ne mangent pas et ne fument pas en vêtement de travail.

Suivi médical

Un **suivi individuel renforcé**⁴ est assuré si l'exposition à une concentration de plomb dans l'air est supérieure à 0,05 mg/m³ (calculée comme une moyenne pondérée en fonction du temps sur une base de 8 heures), ou si une plombémie élevée (supérieure à 200 µg de plomb par litre de sang pour les hommes et 100 µg/l pour les femmes) est mesurée chez un travailleur (article R. 4412-160).

⁴ <http://www.inrs.fr/demarche/prevention-medicale.html>

Autres réglementations

Il faut noter par ailleurs que des mesures de lutte contre le **saturnisme** ont été aussi prévues dans le **Code de la santé publique**. Celles-ci s'inscrivent dans une démarche générale visant notamment à améliorer le dépistage des populations à risques et leur prise en charge, à prévenir l'apparition du saturnisme et en particulier à stopper le processus d'intoxication des enfants.

Il existe de nombreuses **limitations d'emploi** du plomb ou de ces composés fixées par la réglementation européenne (règlement REACH 1907/2006 modifié, titre VII et annexe XVII). Le plomb est en particulier interdit, sauf exemptions, dans les produits électroniques et dans les véhicules automobiles.

Maladies professionnelles

Les pathologies provoquées par l'exposition au plomb peuvent être reconnues comme **maladie professionnelle**⁵ au titre du **tableau 1**⁶ des maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale ou au titre du **tableau 18**⁷ du régime agricole de la sécurité sociale.

⁵ <http://www.inrs.fr/risques/chimiques/maladies-origine-professionnelle-accidents-travail.html>

⁶ http://www.inrs-mp.fr/mp/cgi-bin/tableau.pl?tabkey=TAB_RG1

⁷ http://www.inrs-mp.fr/mp/cgi-bin/tableau.pl?tabkey=TAB_RA18

Publications et liens utiles

Dossiers web

DOSSIER 09/2014



Risques chimiques

Repérer les produits, les mélanges ou les procédés chimiques dangereux, c'est la première étape pour prévenir les risques chimiques pour la santé ou pour la sécurité du travail.⁸

⁸ <http://www.inrs.fr/risques/chimiques.html>

DOSSIER 12/2014



Contrôle des expositions aux produits chimiques

Point sur les modalités du contrôle d'atmosphère afin d'évaluer l'exposition aux produits chimiques, sur les valeurs limites d'exposition ou sur la surveillance biologique (biométrie).¹⁰

¹⁰ <http://www.inrs.fr/pages-obsolètes/accueil/risques/contrôle-expositions-produits-chimiques.html>

DOSSIER 11/2017



Agents chimiques CMR

Certains agents chimiques peuvent avoir des effets cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Dénommés agents CMR, il est indispensable de les repérer pour prévenir les expositions.⁹

⁹ <http://www.inrs.fr/risques/cmr-agent-chimiques.html>

DOSSIER 10/2014



Reproduction

La démarche de prévention des risques pour la reproduction doit être adaptée au facteur de risque : agents chimiques ou biologiques, rayonnements ionisants, travail de nuit, port de charges...¹¹

¹¹ <http://www.inrs.fr/risques/reproduction.html>

Dépliants de sensibilisation



Salariés du bâtiment

Ce dépliant est destiné à sensibiliser tous les salariés du secteur du bâtiment, amenés à manipuler du plomb ou à être en contact direct ou indirect avec le plomb, aux risques pour leur santé et celle des autres. ¹²

¹² <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20899>



Le plomb, vous et votre famille

Dépliant destiné à sensibiliser tous les salariés amenés à manipuler du plomb aux risques pour leur santé et celle de leur famille. ¹³

¹³ <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20834>

Documents pour les chargés de prévention



Interventions sur les peintures contenant du plomb

Ce document présente les risques pour les opérateurs lors des interventions sur les peintures contenant du plomb, aide les entreprises à l'analyse de ces risques, aide à choisir les mesures de prévention adaptées. ¹⁴

¹⁴ <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20909>



Réparation des radiateurs automobiles

Ce document a été établi par un groupe de travail constitué sous l'égide de la CNAM et comprenant des spécialistes en ventilation et nuisances chimiques des CRAM et de l'INRS. Il s'adresse essentiellement aux PME-PMI ayant une activité de réparation de radiateurs soudés.

Au sommaire : réparation ... ¹⁵

¹⁵ <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20752>



Fabrication des accumulateurs au plomb

Ce document a été établi par un groupe de travail constitué sous l'égide de la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) et comprenant des spécialistes en ventilation et nuisances chimiques des CRAM (Caisses régionales d'assurance maladie) et de l'INRS (Institut national de recherche et ... ¹⁶

¹⁶ <http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%20746>

Ressources pour le contrôle du plomb

► Base de données BIOTOX pour la surveillance biologique

Ouvrages de référence

► HERVE-BAZIN B. « Le risque cancérigène du plomb. Evaluation en milieux professionnels ». EDP Sciences, Collection Avis d'experts, 2004, 350 p.

Liens utiles

- Risque plomb dans le BTP / Site Prévention BTP de l'OPPBTB
- Saturnisme : le dépister et le prévenir / Site du ministère chargé de la Santé

Mis à jour le 15/12/2014

